



Comité Syndical du 26 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-six septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 19/09/2023.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 23 délégués
n° ordre 2023-14
Présents : 18 votants : 18

Étaient présents : 18 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Georges LEBON, Patrick JEANNEY, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI, Jean-Marc LLORCA (**8 présents**).

Pour les suppléants : Mme Nathalie BUGER remplaçait M. François COLLADO, M. Jean-Marie BOE remplaçait M. Christian GIRARDI, (**2 présents**).

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Madame Paulette LABORDE, Messieurs Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (**4 présents**).

Pour les suppléants : M. Pascal LEGENDRE remplaçait Mme Valérie TONIN, M. Lionel LABARTHE remplaçait M. Joël CHRETIEN, Mme Laurence BENLLOCH remplaçait M. Frédéric SANCHEZ, M. Dominique HANROT remplaçait Mme Evelyne CASEROTTO (**4 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Martine RIEUCROS, Messieurs François COLLADO, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET, Christophe MELON, Jean-Pierre DESPERIERE.

Albret Communauté : Mesdames Valérie TONIN, Isabelle SALIS, Messieurs Jean-Louis MOLINIÉ, Jacques LAMBERT, Alain POLO.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur du SMICTOM LGB

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif

Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique

Mme Laurence SANS : Secrétariat

Monsieur Philippe MAURIN : DGS de la Communauté de Communes du Confluent et Coteaux de Prayssas

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

N° d'ordre : 2023-14**Objet : Dépôt de candidature à l'appel à projet Fonds Vert.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Vu la délibération n°2021-20 portant dépôt de candidature à l'appel à projet TRIBIO

Le président expose :

Le SMICTOM LGB a candidaté à l'appel à projet TRIBIO (délibération 2021-20) et suite à l'étude de celle-ci, l'ADEME souhaite une généralisation du tri à la source pour accompagner la collectivité dans le financement du projet de gestion de proximité des biodéchets.

Des objectifs nationaux de réduction de la mise en décharge ont été fixés, tant au niveau national qu'au niveau européen, à savoir une diminution de 50% de la part des déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2025 par rapport à 2010. Seul 10% des déchets ménagers et assimilés pourront ensuite faire l'objet d'une mise en décharge en 2030.

Le tri à la source des biodéchets constitue un enjeu majeur pour atteindre ces objectifs.

La réglementation française et Européenne fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets au **31/12/2023**.

Le SMICTOM LGB, dans le cadre de son PLPDMA (2021-2026), s'est engagé dans la gestion de proximité des biodéchets.

Le SMICTOM LGB souhaite répondre à l'appel à projet Fonds Vert afin d'obtenir des subventions pour le déploiement de la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Les subventions pouvant être obtenues sont définies comme suit :

- ✓ 55% pour les équipements de gestion de proximité (hors compostage individuel).
- ✓ 70% pour des actions de communication, sensibilisation, formation et soutien d'un ou plusieurs chargés de mission

Le Président présente le budget prévisionnel et le plan de financement prévu dans le cadre de la mise en place du tri à la sources des biodéchets sur notre territoire :

INVESTISSEMENT						
	Nombre	Prix/unité HT	Prix Total HT	Prix total TTC	Recettes	Subventions Estimées
Kits Composteur ind	14 400	31.75€	457 200.00 €	548 640.00 €	216 000.00 € ²	
Plateformes compostage : Collectives/ autonomes	201	288.85€	58 058.85 €	69 670.62 €		31 932.00 €
Panneaux signalétiques	201	44.50€	8 944.50 €	10 733.40€		4 919.00 €
FCTVA					13 189.00 €	
		Total	524 203.35 €	629 044.00 €	229 189.00€	36 851.00 €
		Reste à charge pour le SMICTOM LGB		363 004.00 €		
FONCTIONNEMENT						
			Prix total HT	Prix total TTC	Recettes	Subventions estimées
		Charges du personnel/ Communication/Caractérisations/logiciel...	240 593 €	288 711.60 €		128 514.00 €
		Reste à charge pour le SMICTOM LGB		160 197.60 €		

AR Prefecture

047-200020550-20230926-DL2023_14-DE
Reçu le 28/09/2023

(² : recette issue de la vente des composteurs individuel 15€/Kit)

En conséquence, le SMICTOM LGB estime les subventions escomptées à : **165 365 €.**

Le reste à charge pour le SMICTOM LGB concernant la généralisation du tri à la source des biodéchets est de :

- Investissement : 363 004.00 € TTC
- Fonctionnement : 160 197.60 € TTC

Où l'exposé de M. le Président,
Le Comité Syndical, considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- D'approuver le dépôt de candidature de l'appel à projet Fonds Vert.
- D'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette candidature.
- Rappelle que M. le Président a délégation pour solliciter les subventions.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet : 28/09/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI

Le secrétaire de séance

Philippe LAGARDE